REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 11 avril 2022

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département du territoire, du département de l'économie et de l'emploi, des Services industriels de Genève et de l'Union des associations patronales genevoises

Efficacité énergétique et réduction des charges: soutiens financiers aux entreprises genevoises

Le DT, le DEE, SIG et l'UAPG ont présenté ce jour un bouquet de mesures visant à soutenir les entreprises dans leur volonté de faire des économies d'énergie. Dans un contexte de volatilité des prix de l'énergie et d'instabilité géopolitique, les autorités cantonales rappellent que l'énergie la moins chère est celle qui n'est pas consommée. Elles souhaitent ainsi renforcer l'aide aux entreprises, notamment par des incitations financières, alors que certains secteurs économiques se remettent difficilement de deux années de crise sanitaire. Avec le programme éco21SIG, les entreprises pourront bénéficier notamment d'audits énergétiques, de soutiens financiers ou de prêts. Ces mesures sont destinées à tous types d'entreprises.

Rôle clé des entreprises

Plus que jamais la guerre en Ukraine révèle notre dépendance aux énergies fossiles. Les entreprises ont un rôle clé à jouer, en baissant notamment leur consommation avec des mesures simples et sans investissement important. Les entreprises genevoises consomment plus de la moitié de l'électricité distribuée dans le canton et environ 40% du gaz. "Il y a donc aujourd'hui, pour les entreprises, une convergence d'intérêts à réduire leur consommation pour mieux maîtriser leur facture énergétique et tendre vers plus de durabilité", a souligné Fabienne Fischer, conseillère d'Etat chargée du département de l'économie et de l'emploi.
Christian Brunier, directeur général de SIG, l'affirme sans ambages: "Le programme éco21 de SIG a largement fait ses preuves en quinze ans. Il a permis de réduire la consommation d'électricité de 234 GWh en 2021, ce qui correspond à une baisse de 8%. Pour les consommateurs genevois, cela correspond à une économie de 40 millions de francs sur leur facture d'électricité." Fortes de ce succès, les mesures éco21, mais aussi celles pour le développement du photovoltaïque vont être boostées auprès des entreprises notamment.

Un programme bienvenu

L'UAPG accueille favorablement ce dispositif renforcé, à la fois évident et nécessaire, comme le rappelle son président Pierre-Alain L'Hôte: "Pour les entreprises, les économies d'énergie répondent à deux impératifs essentiels. Comme actrices centrales de la société, elles ont à cœur de mettre en place des mesures qui soient susceptibles d'être les plus respectueuses possibles de l'environnement. Les trois entreprises présentes aujourd'hui la FER Genève, Hitachi Energy (anciennement ABB) et Lysoft en sont un parfait exemple. Elles doivent

également assurer leur pérennité en limitant au maximum leurs coûts. La réduction des coûts de l'énergie est donc un objectif central, rendu encore plus actuel avec la flambée des coûts qui résulte de la guerre en Ukraine. Les mesures qui permettent de le faire sans investissement majeur méritent donc d'être valorisées."

Renforcer la souveraineté énergétique

L'urgence climatique couplée à la situation géopolitique renforce l'impératif d'augmenter notre souveraineté énergétique, qui passe par une augmentation massive des énergies renouvelables et locales. La récente votation sur les réseaux thermiques écologiques est un signal fort en faveur de cet engagement. "Il faut non seulement consommer autrement, mais également consommer moins", a rappelé Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département du territoire, en poursuivant: "Cela reste le moyen le plus sûr de réduire notre exposition à la volatilité des marchés et de garantir à la population et à l'économie un approvisionnement énergétique stable et compatible avec les impératifs économiques et écologiques."

Les entreprises recevront un courrier début mai les informant des mesures à leur disposition. Elles peuvent d'ores et déjà prendre contact avec éco21 SIG à l'adresse suivante: eco21.pme@sig-ge.ch.

Pour toute information complémentaire:

- *Mme Pauline de Salis-Soglio, secrétaire générale adjointe, DT, pauline.desalis@etat.ge.ch, T. 076 304 20 66;*
- *Mme Esther Mamarbachi, secrétaire générale adjointe, DEE, esther.mamarbachi@etat.ge.ch, T. 078 628 80 08;*
- *M. Christian Bernet, porte-parole, SIG, christian.bernet@sig-ge.ch, T. 079 907 38 64.*

Annexe: présentation Powerpoint